



## [ SPECIAL ]

► Lors du conseil d'administration de l'ONF le 12 mars, Jean-Claude Monin a fait une déclaration au nom de la Fédération nationale des communes forestières (texte ci-contre).

Les communes demandent que soient analysées toutes les conséquences de la crise économique pour l'ONF et que soient évaluées les mesures liées à la révision générale des politiques publiques et celles à mettre en œuvre en 2009 afin que le contrat Etat-ONF soit respecté.

► Au 17 mars, plus de 650 communes dans 60 départements avaient transmis leurs délibérations à la FNCOFOR. La Fédération invite les maires à soumettre le texte de la délibération à leurs conseils municipaux.

## ■ **Défendre le service forestier pour les communes**

Le Conseil de modernisation des politiques publiques a fait connaître le 11 juin 2008 un troisième train de mesures ayant trait à la révision générale des politiques publiques (RGPP). L'Office national des forêts s'est vu imposer à cette occasion des contraintes financières nouvelles au moment où le marché du bois se retournait. En outre, des interrogations demeurent sur les suites qui seront données à l'évaluation du patrimoine immobilier de l'ONF. Ne parlons même pas du paiement de dividendes à l'Etat par l'Office tant cette proposition paraît décalée par rapport à la situation financière actuelle.

Dès le mois de novembre 2008, la Fédération nationale des communes forestières avait demandé à Michel Barnier, ministre de l'Agriculture et de la Pêche, d'intervenir auprès du Premier ministre pour obtenir un échelonnement de l'application des mesures découlant de la RGPP afin de tenir compte de la détérioration des cours du bois. Une démarche similaire a été effectuée auprès de Jean Puech, désigné par le Président de la République pour établir des propositions dans le cadre d'un plan de relance de la filière forêt bois.

Enfin, la Fédération nationale des communes forestières a invité, fin janvier, chaque commune forestière à prendre une délibération qui demande notamment :

- le maintien du maillage territorial des agents patrimoniaux de l'ONF pour la gestion des forêts communales.
- l'étalement des charges supplémentaires imposées à l'ONF par la RGPP pour tenir compte de l'évolution du marché du bois et le report des mesures qui impacteraient trop fortement l'équilibre budgétaire de l'ONF.

D'ores et déjà, plus de 500 communes nous ont transmis le texte de la délibération votée par l'assemblée municipale.

**La situation actuelle du marché du bois rend impossible l'équilibre financier en 2009.** Rappelons que les communes et l'ONF ont vu chacun leurs recettes de bois diminuer de 40 millions d'euros en 2008. Sans faire preuve d'un pessimisme excessif, il est raisonnable de penser que les recettes de bois seront encore en sensible diminution en 2009. A cette diminution des recettes des ventes de bois s'ajoutera la diminution des frais de garderie perçus par l'Office puisqu'ils sont directement liés aux recettes perçues par les communes.

Face à la diminution de leurs recettes forestières, il est peu vraisemblable que les communes consacrent des sommes équivalentes à la réalisation de travaux en forêt dont je rappelle que la part essentielle est réalisée par l'ONF. Cela aura pour conséquence indirecte de diminuer les recettes de l'établissement.

Ces derniers mois, la situation n'a fait qu'empirer, rendant caduques toutes les décisions budgétaires prises par notre Conseil d'administration. Il est donc indispensable de connaître les conséquences de cette nouvelle donne pour 2009 et quelles sont les dispositions qui seront prises pour y faire face.

**La Fédération nationale des communes forestières réclame :**

- un moratoire sur les mesures RGPP impactant l'équilibre financier de l'ONF pour 2009 afin de tenir compte de la situation exceptionnelle créée par la crise économique
- un échelonnement de la mise en œuvre de ces mesures à partir de 2010 en fonction de l'évolution des cours du bois
- le respect des engagements et de l'équilibre financier du contrat Etat-ONF 2007 –

## [ SPECIAL ]

► **Une lettre à Michel Barnier**, datée du 10 mars, expliquait les inquiétudes des communes forestières et leur attachement au régime forestier ainsi qu'à un service public forestier en milieu rural.

## [ ENBREF ]

### ► Europe et énergies renouvelables

Les objectifs 2010 fixés par la Commission européenne pour la production d'énergies renouvelables pourraient ne pas être tenus. Le rapport publié par EurObserv'ER montre une hausse légère (7,1% à 7,5% entre 2006 et 2007) de la consommation de ces énergies dans la consommation totale d'énergie dans l'Union. Cela ne suffirait pas pour atteindre les 12% de cette consommation totale en 2010. La biomasse solide reste la première filière de production d'énergie renouvelable (66,35Mtep). Le rapport prévoit en 2010 une consommation totale de 73,2 Mtep. La France, où cette filière représentait 23 000 emplois et 2,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2007, devrait perdre son premier rang de productrice d'énergie avec la biomasse au profit de l'Allemagne.

[www.energies-renouvelables.org](http://www.energies-renouvelables.org)

### ► Salon bois-énergie

2 au 5 avril – Lons-le-Saunier.

[www.boisenergie.com](http://www.boisenergie.com)

2011 cosigné par la FNCOFOR

► le maintien des personnels de terrain de l'ONF pour la gestion des forêts communales soit 1684 agents patrimoniaux équivalents temps plein (source ONF) pour conserver un service public de qualité en milieu rural.

Dans la mesure où l'Etat déciderait que les décisions du Conseil de modernisation des politiques publiques doivent être néanmoins mises en œuvre par l'Office, il conviendrait alors qu'il se donne les moyens de compenser ces charges supplémentaires pour éviter de mettre en péril l'existence d'un service public auquel les élus ruraux sont particulièrement attachés.

Le Président de la République a annoncé le 18 décembre 2008, dans les Vosges, un plan de relance de la filière forêt bois. On n'imagine pas que l'on laisse l'Office national des forêts dans une situation où il ne serait plus en mesure d'assurer ses missions en faveur de la forêt publique.

La Fédération nationale des communes forestières demande qu'une réunion extraordinaire du Conseil d'administration de l'ONF soit organisée pour examiner toutes les conséquences de la crise économique sur l'Office national des forêts en addition des mesures de la RGPP, les mesures à mettre en œuvre pour l'exercice 2009 et au-delà, et les modalités d'application du contrat Etat – ONF.

## ■ **Conseil d'administration de la FNCOFOR : Les élus font des propositions**

*Equilibre budgétaire de l'ONF intenable, plan de relance de la filière bois, perspectives inquiétantes pour le marché du bois... des dossiers difficiles au menu du conseil d'administration de la Fncofor du 5 mars.*

Afin que l'impasse budgétaire dans laquelle se trouve l'ONF ne se solde pas par de nouvelles réductions d'emplois et ne remette en cause le maillage territorial, les élus réunis le 5 mars ont mandaté les représentants de la Fédération au conseil d'administration de l'ONF pour qu'ils expriment les préoccupations des communes (voir page1). Les présidents des associations départementales et régionales appellent les communes forestières à adopter la délibération que leur a adressée la Fédération et à tenir informés les parlementaires. Ce texte appelle au respect du contrat Etat-ONF. Il reprend également les propositions présentées par la FNCOFOR à Jean Puech le 21 janvier. Pour bâtir un plan de relance de la filière bois, la Fédération préconise d'intensifier les démarches territoriales forêt-bois, de conserver le maillage territorial ONF, d'élaborer une stratégie foncière ambitieuse, de boiser et reboiser, de conforter la politique forestière de la montagne et enfin de consommer plus de bois dans les secteurs de l'énergie et de la construction en privilégiant les bois locaux. Ces propositions sont partagées par France Forêt.

**Ventes de bois.** Les élus ne veulent pas céder à la sinistrose en considérant le bilan 2008 qui montre une diminution des volumes vendus de 1 Mm<sup>3</sup> et une baisse de recettes de 40 M€ pour les communes. Ils souhaitent coordonner leur stratégie de vente avec l'ONF et être en mesure de répondre à la demande des scieurs dès qu'elle se manifesterait. L'objectif est également de développer les contrats d'approvisionnement (11% des volumes vendus en 2008 contre 9% en 2007). Ces contrats portent surtout sur le sapin-épicéa (52% des volumes) et bon nombre sont réalisés en Alsace (1,1 Mm<sup>3</sup>). En 2008, le comité national des ventes a examiné plus de 70 dossiers. Les communes souhaitent que l'on approfondisse les conditions de réussite de cette forme de commercialisation. Un bilan économique prévisionnel des projets de contrats doit être porté à la connaissance des élus.

**L'adhésion des structures intercommunales** à la Fédération nationale ou à des associations de communes forestières est possible a confirmé l'assemblée générale extraordinaire constituée à l'issue de ce conseil d'administration. Le montant volontairement bas de la cotisation - 150 €/an - pour ces intercommunalités confirme que la collectivité propriétaire de forêt demeure le membre de base du réseau des communes forestières.

## [ ENBREF ]

### ► Biodiversité

Les ministres de l'environnement de 140 pays réunis au Kenya en février ont appelé à l'organisation d'une réunion en 2009 pour mettre en place une « plateforme intergouvernementale science et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ».

### ► Huit DREAL

Les premières directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ont été créées (cf. décret paru le 28/02 au JO). Ces directions sont désormais les pilotes uniques pour les politiques de développement durable. La suite en 2010 et 2011.

### ► Agenda

° **Filières bois locales :** l'association ETD organise une journée sur les filières locales bois-construction et bois-énergie pour élus et agents des collectivités. Le 26 mars - Paris [t.kervadec@etd.asso.fr](mailto:t.kervadec@etd.asso.fr)

° **Composites bois polymères :** symposium international pour experts, entreprises, institutionnels afin de faire le point sur les nouveautés. 30/31 mars - Cité mondiale - Bordeaux. [woodpolymer@fcbpa.fr](mailto:woodpolymer@fcbpa.fr)

° **Chasse, territoire et développement durable :** un colloque à l'ENITA de Clermont-Ferrand 25 au 27 mars. <http://www.cemagref.fr>

**Cofor info** est éditée et imprimée par la Fédération nationale des communes forestières :  
13, rue du général Bertrand - 75007 Paris  
Fax : 01 45 67 25 99  
courriel : [info@fncofor.fr](mailto:info@fncofor.fr)

Cette lettre mensuelle est diffusée par télécopie ou par courriel.

Directeur de la publication :  
Jean-Claude Monin  
Rédaction et mise en page : FNCOFOR  
LG - Agence 45.presse

### L'éco-prêt à taux zéro

Mesures phares du Grenelle Environnement, l'éco-prêt à taux zéro et l'éco-prêt logement social pour la rénovation thermique des logements privés et la réhabilitation des logements sociaux (100 000 en 2009 et 2010) ont été lancés fin février. Les travaux qui pourraient commencer dès le printemps devraient avoir des conséquences positives pour le secteur bois-construction (isolation extérieure notamment).

### Mieux soutenir les CFT en 2009

Le comité national de suivi des CFT réuni le 19 février a dressé un bilan - peu probant - de la mise en œuvre de la mesure 341A en 2008 (financement pour l'élaboration et l'animation des projets). L'an dernier, parmi les 31 demandes recensées, seuls cinq ont été soutenues. En 2009, les pouvoirs publics n'ont jusqu'alors recensé que 6 régions demandeuses. Le réseau doit informer davantage les porteurs de projets CFT sur cette mesure qui permettrait d'aider une quinzaine de CFT et en parallèle faire remonter au niveau du ministère les copies des dossiers déposés en régions. Une information a été donnée sur la poursuite des travaux engagés par Entreprises Territoires et Développement et les communes forestières en 2008 autour des filières locales bois-construction et bois-énergie. Ceux-ci doivent être intégrés dans le programme 2009 du Réseau rural français.

Les animateurs de chartes sont invités à une rencontre technique du réseau national des CFT le 27 mars à la Fncofor à Paris. Au menu, une réflexion sur les outils mis en œuvre pour concrétiser, suivre et évaluer les projets. Voir le site dédié aux CFT sur le portail : [www.fncofor.fr](http://www.fncofor.fr)

### Rhône-Alpes : plan de mobilisation des bois

Durant le salon Eurobois (du 25 au 28 février à

Lyon), France forêt Rhône-Alpes a présenté un premier bilan du plan régional de mobilisation des bois. Ce plan qui s'est fixé des objectifs à l'horizon 2013, soit la production supplémentaire de 500 000 m<sup>3</sup> dont 100 000 m<sup>3</sup> en forêt publique, a été signé voilà un an. France Forêt a expliqué comment cette région forestière voulait s'y prendre pour améliorer la forêt sur 4 000 ha et doubler les surfaces certifiées. Ces objectifs nécessiteront d'introduire la forêt dans les politiques territoriales, et que l'Etat consacre de 9 à 13 millions d'euros d'investissement pour mobiliser les bois notamment dans les zones difficiles avec du débardage par câble. Il faudra améliorer le réseau de routes (200 km/an), créer des plateformes, structurer des pôles bois, réaliser des plans d'approvisionnement territoriaux. En conclusion, Jean-Claude Monin président de l'union régionale des communes forestières a souligné que cette démarche en Rhône-Alpes s'inscrivait dans la dynamique nationale initiée dans le cadre du Grenelle Environnement : produire plus en protégeant mieux la forêt.

### Tembec au chômage technique

La direction de Tembec Tarascon a annoncé le 23 février que la production ne reprendrait que le 30 mars dans cette usine à l'arrêt depuis le 8 février. Les trois unités du groupe papetier avaient été placées au chômage technique en février. Les fournisseurs de Tarascon (40 entreprises en Paca et des sous-traitants) connaissent de ce fait des difficultés. Professionnels et pouvoirs publics tentent de chercher des solutions pour leur venir en aide. Il a été proposé, par exemple, un report des délais de coupe de bois et une suppression des pénalités, à court terme.

### Energie intelligente

Dans le cadre du programme Energie intelligente Europe et pour préparer le prochain appel à propositions, l'Ademe organise des réunions d'information du 9 mars au 10 avril dans différentes villes. [Pcn-eie@ademe.fr](mailto:Pcn-eie@ademe.fr)

### Tempête Klaus : modalités du plan de soutien

Le 5 mars, Michel Barnier a défini quelle sera la mise en œuvre du plan de soutien à la forêt touchée par la tempête en Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Une enveloppe de 600 M€ de prêts bonifiés sera destinée au préfinancement de la sortie des bois (achat et exploitation) dans le cadre d'appels à projets pour lesquels l'ONF se porterait candidat. En 2009, 60 M€ sont destinés à la création et la réhabilitation d'aires de stockage. Entre 2009 et 2017, l'aide au nettoyage et à la reconstitution représentera 415 M€ (en moyenne 2 750 €/ha). Les propriétaires bénéficieront également de mesures fiscales. Quant aux communes sinistrées, elles recevront une aide contribuant à leur équilibre budgétaire, dégressive et temporaire selon un dispositif similaire à celui des années 2000. Celles qui gèleront leurs coupes ou les reporteront auront accès à des prêts bonifiés afin de préserver leur trésorerie. Enfin, des moyens devraient être alloués à la restauration des voiries communales et intercommunales. Restera à vérifier que ces fonds destinés à la restauration ne seront pas prélevés sur le budget de la forêt en nette diminution les dernières années.